

CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 20 juin 2023

M. Alexandre Mottier, président, accueille le syndic, la Municipalité, ainsi que les conseillères et conseillers.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-cinq conseillères et conseillers. M^{me} et MM. Fernand Dubuis, Alexandre Fivat, Marie Gallot-Lavallée et André Schopfer sont excusés ; M^{me} Valérie Richoz est absente.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Nomination du bureau 2022-2023
 - a. du (de la) président(e)
 - b. du (de la) vice-président(e)
 - c. des scrutateurs
 - d. des scrutateurs suppléants
6. Nomination de la commission de gestion
 - a. des membres
 - b. des suppléants
7. Préavis n° 6/2023 – Comptes et gestion 2022
8. Préavis n° 7/2023 – Demande de crédit supplémentaire pour la révision du plan d'affectation communal (PACom)
7. Divers et propositions individuelles

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023, reçu le 8 juin par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Correspondance et communications du bureau

Le président évoque les différents courriers écrits par les excusés. Tous souhaitent au conseil de bonnes délibérations.

4. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, salue chacune et chacun au nom de la Municipalité. Il transmet les excuses de M^{me} Catherine Pilet, municipale, absente pour maladie.

Il fait allusion à l'article de MM. Daniel Martin et Erik Söderström, paru dans le *Journal du Pays-d'Enhaut* du 15 juin dernier, à propos du chauffage à distance. C'est très certainement Innergia qui y répondra (cf. *Journal du Pays-d'Enhaut* du 22 juin 2023). Il apporte quelques compléments :

Dans leur courrier des lecteurs, les deux ingénieurs mentionnent que *des projets rentables ne nécessitent pas de cautionnement ou autre garantie tierce. Ce n'est malheureusement plus le cas depuis plusieurs années. En effet, avec les nouvelles règles d'évaluation des risques pour l'octroi d'un prêt, les banques priorisent la qualité du débiteur plutôt que la valeur du gage ou la qualité du projet à financer. Ils écrivent ensuite qu'une caution est une dette à futur. C'est erroné. Selon le droit sur les finances publiques appliqué en Suisse comme à l'international, une caution n'est pas une dette, mais un engagement conditionnel qui n'entre pas dans la comptabilité communale. De ce fait, une caution n'est pas prise en compte dans les calculs d'endettement de la Commune. Le modèle InfraRoss inclut la gestion et le traitement exhaustif de tous les risques (techniques, économiques et légaux) qui pourraient faire que cet engagement se transforme en dette. Cette gestion est assurée tout au long du projet et les adaptations nécessaires sont apportées afin de garantir son bon déroulement.*

Dans le cas de Rossinière, c'est la société InfraRoss SA qui est propriétaire et exploitante des infrastructures énergétiques et durables qui vont lui permettre d'atteindre l'indépendance énergétique et la neutralité carbone locales avant l'objectif fédéral de 2050, espérons-le. De ce fait, ces infrastructures figurent au bilan de la société InfraRoss SA. Aussi, la comptabilité de cette dernière n'a aucun rapport avec les comptes communaux qui doivent distinguer leurs actifs en patrimoines financier et administratif.

De plus, ces cautions sont garanties par des cédules hypothécaires (un titre de propriété) de mêmes montants, qu'InfraRoss SA remet à la Commune. C'est donc Rossinière qui dispose d'une garantie sur la valeur de l'infrastructure.

Il convient de préciser qu'InfraRoss SA est une société à but non lucratif et qu'elle offre aux citoyens de la Commune des services publics à prix coûtant, soit permettant de couvrir les intérêts de ses emprunts obligataires, les coûts d'exploitation, ainsi que le renouvellement des infrastructures avec des amortissements calculés sur la durée de vie de ces dernières. InfraRoss SA n'a pas le droit de distribuer des dividendes, ni même de tantièmes aux administrateurs.

Dans le modèle InfraRoss, les infrastructures s'autofinancent et s'amortissent sur leurs durées de vies. Elles ne peuvent donc pas offrir en sus des rendements sur les capitaux investis. Dans le cas du contracting, les investisseurs exigent des taux de rendement de 4,5 % sur leurs investissements et sur des durées de maximum trente ans. Le modèle InfraRoss inclut un mode de financement fondamentalement différent. En effet, les emprunts obligataires sont octroyés à InfraRoss Sa par des caisses de pension suisses au taux d'intérêt du marché et non pas par des banques ou des investisseurs privés. Ces emprunts se font sous le contrôle de la FINMA par le biais de la banque Vontobel. Le modèle a été validé légalement par expertise académique et établie conforme par les services cantonaux sur les finances communales.

La société InfraRoss SA va permettre à la Commune de Rossinière de réaliser tous les investissements nécessaires à l'atteinte de son indépendance énergétique et sa neutralité carbone, et pas uniquement le chauffage à distance (CAD). La société bénéficie à toute la population de Rossinière. Ces investissements de mix énergétique et durable, ainsi que leur chronologie sont établis sur la base d'une feuille de route (plan énergétique territorial) réalisé préalablement et compris dans le modèle Innergia. Il faut se rappeler par ailleurs, que

Rossinière dressait en 2006 déjà, dans une grande étude, l'inventaire des possibilités de réduction de CO₂ sur tout son territoire. InfraRoss permet de concrétiser cette volonté communale.

Enfin, à la suite de la première phase et création d'InfraRoss SA qui a repris le CAD en 2021, la Commune s'est désendettée et a amélioré sa situation financière. De ce fait, en 2023, la Commune de Rossinière a vu sa notation financière officielle (reconnue par la FINMA) s'améliorer de manière significative et ce malgré les cautions accordées à InfraRoss SA connues de l'office de notation. En 2023, Rossinière dispose de la meilleure notation des trois communes du Pays-d'Enhaut. Dès lors, en cas de fusion, Rossinière apporterait dans la corbeille de mariage une véritable solution économique et technique à la transition énergétique du Pays-d'Enhaut.

De plus, l'externalisation des infrastructures énergétiques autofinancées redonne également plus de capacités financières à la Commune pour financer d'autres projets. Il conclut en soulignant qu'InfraRoss est maîtrisée par la Commune et que la prudence est de mise, afin de ne pas répéter les erreurs du passé. Il remercie enfin le conseil de son soutien.

Concernant la fusion des Communes, il informe que le rapport de synthèse sur l'étude de fusion sera présenté jeudi 21 septembre prochain aux membres des conseils de Rossinière et de Château-d'Œx, en un lieu à déterminer.

Concernant les travaux au village, M. Alain Karnstädt se dit satisfait de leur avancement. La partie purement communale touche à sa fin. Resteront des tronçons privés et des endroits où la Commune doit encore s'engager avec d'autres propriétaires. Il remercie les bureaux et entreprises qui y ont participé. Quant au pont Rose-Marie, les anciens crépis ont quasiment tous été piqués. Une grande équipe est à pied d'œuvre, afin que tout soit fini pour la meule à charbon. Le chef de chantier pense arriver à terminer pour le 15 juillet. S'en suivront dix à quinze jours destinés au démontage des échafaudages. Le pont devrait être ouvert dans les temps. Une visite de chantier sera organisée pour les membres du conseil intéressés.

M. Antoine Martin annonce que des travaux sont prévus fin août-début septembre sur l'alpage de Crau Dessous : réfection de l'ariau, reprise des égouts, création d'une fosse et d'une fumièrre. Ils seront effectués par l'entreprise Barrondas et seront financés par l'intermédiaire du budget. Ils bénéficieront d'un montant important de subventions.

5. Nomination du bureau 2023-2024

Il est procédé à l'élection des membres du bureau à main levée.

a. Nomination du président du Conseil communal

A l'unanimité, M. Alexandre Mottier, actuel président, est confirmé dans ses fonctions.

b. Nomination du vice-président du Conseil communal

M. Christophe Moinat propose M. Alexandre Fivat. Absent, il a donné son accord par écrit. Il est élu à l'unanimité.

c. Nomination des scrutateurs

Pour remplacer M^mc Ruth Crossett, sortante, M. Christophe Moinat propose M^mc Valérie Richoz, élue à l'unanimité. Il est quant à lui confirmé dans ses fonctions.

d. Nomination des scrutateurs suppléants

M. Christophe Moinat propose de nommer M^{me} Laurence Marmillod et M. Nicolas Cretegy comme scrutateurs suppléants. Tous deux acceptent et sont élus.

6. Nomination de la commission de gestion

Pour remplacer MM. Flavien Marmillod et Edouard Yersin, qui souhaitent se retirer de la commission de gestion, M. Flavien Marmillod propose les deux suppléants. Ils sont alors élus. La commission de gestion se compose désormais de M^{me} et MM. Florian Karlen, Marc Michault et Guillaume Lenoir, Stefanie Delachaux et Hervé Martin.

b. Nomination des suppléants

M. John Schopfer et M^{me} Céline Rohrbasser se proposent comme suppléants à la commission de gestion. Ils sont élus à leur tour.

7. Préavis n° 6/2023 – Comptes et gestion 2022

Des extraits du rapport de la commission de gestion sont présentés tour à tour par chaque membre de la commission. Il en ressort les points suivants concernant la gestion 2022 :
La commission s'est réunie à cinq reprises pour la gestion et a rencontré deux fois la Municipalité. En ce qui concerne les comptes, la commission s'est réunie à deux reprises et a rencontré le syndic et la boursière. Elle a en outre eu l'opportunité de visiter les STEP de Rossinière et de La Tine en novembre dernier, en compagnie des municipaux et de M. Christophe Nicolier.

Forêts

Bois-énergie

Le volume de bois au Pays-d'Enhaut est assez grand pour fournir les trois communes en bois-énergie et, selon une étude faite pour le CAD, il serait même possible de fournir d'autres régions.

La Commune a exploité presque toute sa quantité de bois autorisée en 2022 et il en sera de même en 2023. Même si nos forêts sont impactées par le réchauffement climatique (on le constate par une part de feuillus de plus en plus grande), elles nous permettraient de suivre le virage énergétique notamment grâce au bois-énergie qui alimentera le CAD et que nous pourrions peut-être également revendre à d'autres CAD, communaux ou privés.

Réseau d'eau et d'épuration

Durant la sécheresse de l'été dernier, il a fallu rapidement se raccorder avec Château-d'Œx pour alimenter le bas du village et le village de La Tine. Château-d'Œx nous permet de jouir de son eau sans avoir à la payer. Il en va de même dans l'autre sens. Nous avons également dû être reliés quelques jours à la conduite des eaux de Lausanne à la Cergnette.

Ces prochaines années, il sera nécessaire de trouver des accords financiers avec nos différents partenaires. Une convention devrait être discutée avec Lausanne, en espérant un prix de l'eau moins élevé.

Les orages qui sont censés remplir nos réservoirs ne nous aident que très peu, car ils génèrent une eau souvent troublée. Elle est malheureusement mise en décharge, car elle ne répond pas aux normes en vigueur.

Alpages communaux

La Commune a été alertée le dimanche 29 mai 2022 que le chalet de Ratevel n'avait plus d'eau.

Dans un premier temps, les pompiers ont amené de l'eau au chalet. Par la suite, l'entreprise Grisoni a mis à disposition un camion-citerne gratuitement. Les frais de la Commune ont été le carburant et le chauffeur. La Municipalité est en train d'étudier des solutions pour le manque d'eau dans les alpages. Elle a prévu d'installer un nouveau réservoir en Ratevel, sans modifier l'actuelle répartition avec les chalets en dessous. Pour le chalet de Ratevel, le réservoir a une taille de 1800 litres et le projet est d'ajouter un réservoir supplémentaire de 30 000 à 50 000 litres, avec un filtre UV. Ces travaux seraient subventionnés par les AF¹ jusqu'à hauteur de 50 %.

Déchets

Il y a une baisse des coûts de fonctionnement de la déchetterie de près de 9000 francs. Rossinière participe à hauteur de 1/7^e. La diminution totale des coûts est de près de 63 000 francs.

Concernant GastroVert, la Commune a pu obtenir le rabais prévu pour l'élimination de déchets ménagers à la SATOM, soit 70 francs/tonne au lieu de 110 francs/tonne jusqu'à fin 2023. Ce rabais pourrait continuer si le volume éliminé par la voie GastroVert atteint 10kg par habitant et par an. Nous sommes actuellement aux alentours de 8kg par habitant et par an.

CARoss

Du côté de la Commune, la phase une, recherche, étant maintenant terminée depuis plusieurs années, le but est de pouvoir rapidement passer à la phase deux, concrétisation. L'objectif est de pouvoir mettre en œuvre le projet étudié avec l'EPFL et l'Institut IBOIS en commençant par faire ce dont on a besoin : bâtiment et chaufferie. La mise à l'enquête a pris un peu de retard, car la partie production d'énergie implique un dossier plus compliqué.

InfraRoss

InfraRoss est une société qui fonctionne selon un modèle financier visant à pérenniser la transition énergétique. C'est une société privée communale, ce qui permet de profiter des fonds de placement (assurances, prévoyances, etc.). Comme annoncé dans le business plan, la société Inergia coache cette jeune société et a pour but de se retirer une fois qu'elle fonctionnera d'elle-même. InfraRoss sera ensuite dirigée par une coopérative impliquant des citoyens, on entend par là des utilisateurs. La gestion de la société revient par ailleurs à la Commune.

Environnement et écologie

Concernant les bâtiments, la Commune est bien consciente des améliorations possibles. La priorité actuelle étant de pouvoir les relier au CAD.

Le Parc naturel et sa commission énergie proposent des outils pour aider les communes.

Le président remercie la commission de son travail et passe en revue les comptes, chapitre par chapitre. Il donne la parole à la commission pour ses commentaires, et au fur et à mesure, laisse place aux éventuelles questions.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.306 Indemnités et frais divers

Il s'agit par exemple de frais de timbres, de remboursements de frais de téléphone des municipaux et de frais liés aux vacances municipales et des conseillers communaux.

¹ Améliorations foncières

110.301 Salaires et personnel

Le montant est plus haut que le budget : un ajustement des salaires a été fait en cours d'année. Le taux d'activité de la boursière a également été augmenté de 10 %.

110.435 Recettes divers et participations

Il s'agit de prestations refacturées, par exemple à l'ASIPE ou InfraRoss, ce qui compense le compte 110.301.

150.365.1 Participations et dons extraordinaires

La différence par rapport au budget est due à une plus grande prise en charge de la part de l'Abbaye et des travaux un peu moins chers.

150.380 Attribution à fonds de réserve

Quelques précisions concernant la somme de 11 760.32 francs :

Le remboursement de l'Abbaye de 2510.40 francs, compte 150.435, lié aux cartouches tirées est directement reversé au compte susmentionné. Les 5000 francs qui étaient budgétés ont été attribués mais non réécrits dans les commentaires et la somme de 4249.92 francs a été attribuée au fonds de réserve, au vu du bon résultat annuel, afin d'arrondir le montant du compte.

160.314 Entretien chemins touristiques

Il y avait globalement moins de travaux à faire que certaines années, ceux-ci étant liés aux dégâts. En 2022, Rossinière Animation a également fait part de l'entretien sur les sentiers, ce qui a diminué les travaux du groupement.

160.352 Part à PERET

Il est intéressant de noter que les taxes de séjour ont augmenté et donc la part à PERET aussi. Rossinière paie environ 2 % du montant versé par les trois communes. La taxe sur les résidences secondaires est liée à l'estimation fiscale des bâtiments.

180.352 Participation transports bassin 6

La Commune paie moins que ce qui avait été budgété. Les chiffres sont donnés par le Canton et la Commune n'a pas son mot à dire. Ils sont calculés avec le bassin du (MOB Riviera-Pays-d'Enhaut) et dépendent du retour de la Confédération. Malgré une facture généralement plus basse que budgétée la tendance tend tout de même à augmenter.

2. FINANCES

210.404 Droits de mutations

Ce poste est en lien avec les ventes de bâtiments. La raison d'une telle différence par rapport au budget est due au fait qu'il s'agit toujours d'un poste spéculatif lors de l'établissement du budget. La somme inscrite reste donc volontairement prudente. Cette année, les tractations se sont particulièrement bien passées.

210.390 Imputation interne – Sunrise – Les Plans-Liaudoz

Il s'agit du loyer que paie Sunrise (310.490) pour l'antenne des Plans-Liaudoz, réimputé sur le compte des alpages.

210.411 Ristourne Groupe E s/consommation courant

C'est une taxe payée par le fournisseur d'électricité par rapport à tout ce qui est consommé sur la commune.

210.451 Participation du Canton à la RFFA

Pourquoi cela a augmenté et sur quoi se base le calcul : il s'agit d'un calcul indépendant, principalement lié à la fiscalité des entreprises. L'impôt sur les entreprises étant relativement bas, les communes touchent peu, donc le Canton leur redonne une partie de l'impôt. Ces chiffres sont donnés par le Canton et ne sont pas liés à la péréquation.

220 Service financier

Quelques explications en lien avec la péréquation, concernant les comptes 220.352, 220.380.1 et 220.452. Le budget est toujours lié aux comptes de l'année d'avant, c'est donc un chiffre théorique. Il est donné par le Canton. Les comptes relatent la réalité, ce qui a réellement été payé ou remboursé à la suite du calcul final de la péréquation. Le compte 220.380.1 Attribution à fonds de réserve péréquation financière sert à compenser les différences liées à un bon résultat, ce qui provoque un retour plus bas de la péréquation l'année suivante.

M^{me} Estelle Martin demande ce qu'est l'impôt sur les frontaliers. M. Jean-Pierre Neff précise qu'il s'agit de l'impôt qui est perçu quand des frontaliers viennent travailler chez nous.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

320.380 et 320.480 Attribution à fonds de réserve et Reprise s/fonds de réserve forêts

Pourquoi 8149.96 francs ont été alimentés alors que 45 000 francs ont été repris : il s'agit d'une attribution spéciale à la suite du bon résultat financier et à la vente d'une parcelle au MOB d'une valeur de 6000 francs. Ce fonds de réserve était très important suite à Lothar, aujourd'hui il sert à compenser ce que nous coûtent les forêts.

350.423 Loyer des bâtiments

Le remboursement des locations de l'Hôtel de Ville a pu être possible. Les différents loyers sont perçus sur : l'Hôtel de Ville, l'ancienne poste (un local commercial et deux appartements) et la gare (un bureau).

351.314 Entretien et fournitures

Ce compte regroupe des travaux sur le brûleur du chauffage de la grande salle, le remplacement de la vitrine des annonces à l'administration communale, le remplacement de la pompe de circulation à la grande salle, du matériel de nettoyage, le remplacement de l'éclairage de la salle des maîtres, le remplacement de la vanne d'introduction d'eau du bâtiment de la gare, le remplacement de l'éclairage de la salle de répétition de l'Echo de Corjon ainsi que l'entretien courant des bâtiments (WC, divers).

4. TRAVAUX

420.431.2 Revenu des permis d'habiter

L'augmentation vient d'un rattrapage de vieux dossiers. Il s'agit de permis d'habiter qui n'avaient pas été délivrés depuis plusieurs années souvent liés à des rénovations.

430.314 Entretien des routes et chemins

Concernant les honoraires d'ingénieurs pour la route des Traverses : la Municipalité répond qu'ils seront en partie remboursés, une fois que les travaux auront commencé. Il en sera de même pour les honoraires des années d'avant. Pour les AF, au niveau routier, les remboursements se situent entre 70 et 86 % du montant des travaux.

450.318.2 Part à déchetterie intercommunale

Les charges diminuent ; la commission tient à féliciter la Municipalité.

450.434.1 Revenu GastroVert

Le montant est faible, alors que les frais d'élimination à la SATOM (450.352) ont augmenté : le rabais est fait directement sur le montant de l'élimination des déchets et non sur le revenu GastroVert. Le revenu est lié à la vente de bacs GastroVert ou à la vente de cartes qui ont été perdues par les utilisateurs.

450.465 Participations de tiers

Ce compte représente ce qu'on a reçu de la part de la Satom pour la tarification différenciée (tri GastroVert). Il faut savoir que les frais à payer pour l'élimination des déchets GastroVert ne sont pas gratuits. Le remboursement se fait comme une péréquation entre les différentes communes du Pays-d'Enhaut.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810.434 Revenu des taxes d'introduction

La différence par rapport au budget est grande : ce compte est lié aux nouvelles constructions ou rénovations et la taxe d'introduction est une taxe unique. Le montant budgété était une somme basée sur l'exercice précédent qui était exceptionnel. Cette année les nouvelles introductions ont été particulièrement faibles. Le service des eaux doit s'autofinancer, il est interdit de réaliser du bénéfice.

9. BILANS

911.900 Dépôts sacs ordures-Réserve

Il y a une grande réserve de sacs. Un réapprovisionnement a été effectué fin septembre. Il est toujours intéressant de commander en grande quantité, pour pouvoir profiter des rabais sur la marchandise. De plus le délai de livraison est de trois à quatre mois, le but est donc également d'éviter une pénurie de sacs poubelles.

A noter que les comptes d'InfraRoss seront présents dans les comptes annexes dès l'an prochain. Ils n'étaient pas encore finalisés pour déjà apparaître.

La parole n'étant pas demandée, c'est à la commission de gestion de terminer.

La commission tient à féliciter la Municipalité pour les comptes 2022 positifs. Les dépenses sont au plus proche des budgets. De nombreuses dépenses, imposées par le Canton, lui laissent une faible marge de manœuvre. La commission constate un manque d'eau sur notre commune. Elle encourage la Municipalité à continuer de chercher des solutions. La commission espère une continuité dans la recherche de solutions et d'amélioration de notre commune pour l'économie d'énergie (isolation de nos bâtiments, pose de panneaux solaires...). Elle incite la Municipalité à soutenir les habitants qui s'intéressent aux énergies renouvelables.

Elle remercie enfin la Municipalité pour son travail et sa disponibilité, ainsi que la boursière et tout le personnel communal. Pour conclure, elle propose aux conseillères et conseillers d'approuver le préavis n° 6/2023, tel que présenté.

Au vu de ce qui précède, les membres présents approuvent à l'unanimité :

- les comptes 2022 tels que présentés
- la gestion 2022 de la Municipalité et en donnent décharge aux organes concernés.

M. le Syndic remercie l'assemblée de sa confiance. Concernant la nouvelle péréquation, il signale que le 27 juin prochain, à l'Union des Communes vaudoises, il y aura un vote à ce propos. Il évoque MCH2, le nouveau plan comptable harmonisé, et précise que le Canton de Vaud est le dernier à ne pas l'avoir encore adopté. Les communes vaudoises y passeront par vagues successives. Rossinière s'est mise dans les derniers, car la discussion sur la fusion est en cours. Château-d'Œx fait en effet partie des communes pilotes et rien ne sert d'investir l'énergie nécessaire dans la mise en place du nouveau système si la fusion devient réalité. Quoi qu'il en soit, fusion ou pas fusion, Rossinière y viendra de toute manière.

8. Préavis n° 7/2023 – Demande de crédit supplémentaire pour la révision du plan d'affectation communal (PACom)

Une première demande de crédit acceptée par le Conseil communal pour l'élaboration du PACom, d'un montant de 200 000 francs, date de 2016. Depuis, les contraintes cantonales se sont renforcées, d'où une demande de crédit supplémentaire. La commission ad hoc, dans son rapport lu par M. Mikaël Geser, rappelle que les coûts des préavis de 2016 et 2023 sont estimés à 325 000 francs. Ils seront subventionnés par le Canton à hauteur de 40 %, c'est-à-dire de 90 000 francs. Cette somme sera versée dès que le PACom sera entré en vigueur.

M. François Margot fait remarquer que le chiffre de 90 000 francs mentionné pour la subvention cantonale ne correspond pas aux 40 % de 325 000 francs et qu'il doit y avoir une erreur dans les chiffres.

M. Jean-Pierre Neff précise que la subvention à hauteur de 40 % ne porte pas sur l'entier de la somme, mais seulement sur certains honoraires et certains coûts. Raison pour laquelle on n'atteint pas tout à fait la somme du pourcentage.

Les membres présents acceptent alors à l'unanimité d'accorder un crédit d'investissement supplémentaire de 125 000 francs pour la révision du PACom ; de financer le montant par un emprunt bancaire, si nécessaire ; de consolider la dette de 95 000 francs et d'amortir l'investissement sur une durée de vingt ans.

S'en suivent les remerciements de M. Jean-Pierre Neff. Du plan directeur, en passant par le PGA² puis le PACom, il fait encore remarquer combien le parcours est long, ajoutant que ce n'est jamais fini. La mise à l'enquête a été suivie d'une enquête complémentaire. Restent quelques conciliations. La Municipalité espère venir en octobre devant le conseil avec le préavis pour le PACom.

² Plan général d'affectation

8. Divers et propositions individuelles

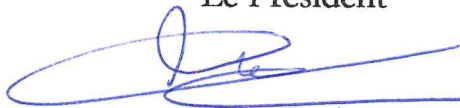
M^{me} Dorothee Ramel, déléguée à l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE) et au Conseil d'établissement, présente la brochure regroupant les activités extra-scolaires au Pays-d'Enhaut. Ayant participé activement à sa réalisation, elle en donne un aperçu au travers d'une présentation PowerPoint : cinquante-huit activités, regroupées en quatre catégories. Vingt-deux activités sportives ; onze activités musicales ; dix-neuf activités culturelles et de loisirs ; trois activités « confessionnelles ». Le tout en soixante-quatre pages couleur. Pour la financer, une recherche de fonds a été lancée. Sont entrés en matière : l'Union des sociétés locales (USL), les trois communes du Pays-d'Enhaut, le Kiwanis, ainsi que l'ASIPE, bien entendu. Ladite brochure est imprimée à mille exemplaire à l'imprimerie de Château-d'Œx ; des élèves de 9^e prendront part à son élaboration durant leur semaine de stages. Elle sera jointe au courrier envoyé aux élèves début juillet. Des exemplaires papier seront déposés aux administrations communales des trois communes du Pays-d'Enhaut, à l'intention des nouveaux habitants. Quant à sa version numérique, elle sera consultable sur les sites respectifs des communes et de l'école.

Concernant les cautions communales adoptées lors du conseil de mai dernier, M. Hervé Martin demande si, à l'instar d'un amortissement, elles diminuent avec le temps. M. Jean-Pierre Neff explique que la caution est sur l'infrastructure. Il y a un amortissement qui se fait sur la durée de vie des infrastructures, c'est-à-dire moins vite que dans une commune où cela doit se faire sur vingt-cinq à trente ans. La caution dure jusqu'au bout. Il n'y a pas de remboursement à la caisse de pension. Cette dernière sort de l'argent qu'elle met à disposition pour investir.

M. Hervé Martin s'enquiert encore de la décharge terreuse de La Tine. M. Jean-Pierre Neff répond que le plan d'affectation cantonal (PAC) est enfin entré en vigueur il y a quelques mois, toutes les oppositions ayant été retirées. Maintenant, une fois que la dernière opposition aura été levée, la Commune pourra délivrer le permis de construire ; cette année encore, espérons-le. Une séance de conciliation doit être organisée.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexandre Mottier souhaite un bel été à chacune et chacun et clôt le conseil.

Le Président



A. Mottier



La Secrétaire



M. Buri